

DECISION N° 2025-16

OBJET : Marché SID25G – Organisation et animation de visites sur le centre multi-filières CYRENE à Triel-sur-Seine et sur l'UVE Azalys à Carrières-sous-Poissy – Signature

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modification ;

VU le marché SID24C d'organisation des visites sur le centre de tri Cyrène et sur l'UVE Azalys conclu avec le prestataire Suivez-le-guide à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025 inclus;

CONSIDERANT que le marché SID24C est arrivé à son échéance le 30 juin 2025 ;

CONSIDERANT la volonté du Syndicat de poursuivre la prestation en matière d'organisation et d'animation de visites sur le centre Cyrène et sur l'UVE Azalys ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que le prestataire Suivez le guide présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la réalisation de la prestation d'organisation et animation de visites sur le centre Cyrène et sur l'UVE Azalys au prestataire Suivez-le-guide, sis 10 route de Kéroulic 22860 Plourivo Siret 502 824 683 00028, et de signer en conséquence le marché afférent d'une durée courant du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 pour un montant global et forfaitaire de 4 900 euros HT soit 5 880 euros TTC et des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 euro et un maximum de 39 000 euros HT.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **28 AOUT 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le

29 AOUT 2025

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal